

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/07/20/2017040460/justel>

Dossier numéro : 2017-07-20/01

Titre

20 JUILLET 2017. - Arrêté ministériel déterminant les dispositifs à consoles de pylône isolantes comme dispositifs de sécurité accrue équivalents, pris en exécution de l'article 156.2.b.4. du Règlement Général sur les Installations Electriques, approuvé par l'arrêté royal du 10 mars 1981

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 28-10-2019 inclus.

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 01-08-2017 page : 76444

Entrée en vigueur : 11-08-2017

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AR 2019-09-08/05, art. 17,22°, 002; En vigueur : 01-06-2020>